

La conversion - reconstitution du vignoble algérien

Aouf B.M.

La vigne et le vin

Paris : CIHEAM
Options Méditerranéennes; n. 12

1972
pages 65-67

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI010447>

To cite this article / Pour citer cet article

Aouf B.M. *La conversion - reconstitution du vignoble algérien. La vigne et le vin.* Paris : CIHEAM, 1972. p. 65-67 (Options Méditerranéennes; n. 12)

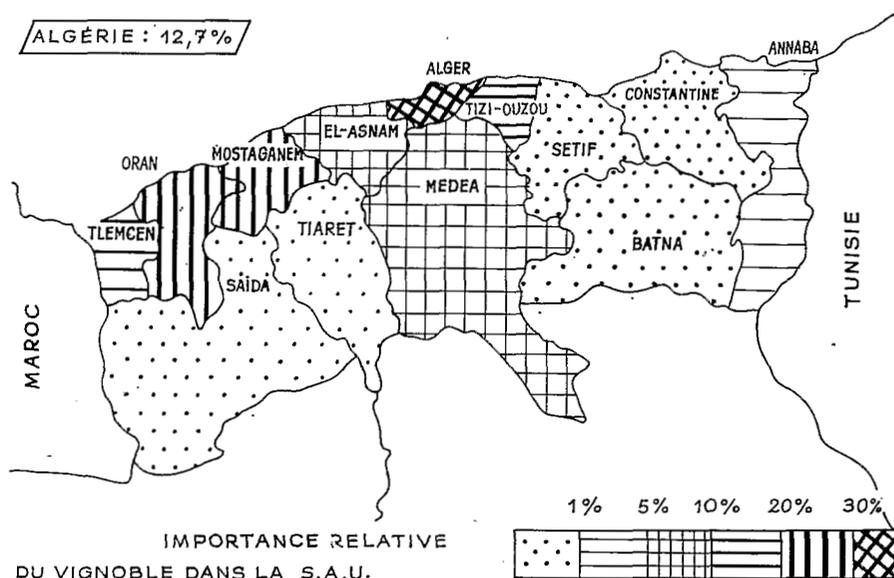


<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

Mohamed Boudjellal AOUF

Directeur général
de l'Institut de la Vigne
et du Vin, Alger

La conversion-reconstitution du vignoble algérien



Au lendemain de l'indépendance de l'Algérie, le vignoble algérien avait à faire face à de graves difficultés avec une production de près de 15 millions d'hectolitres de vin, qui n'étaient pas sûrs de trouver leur écoulement. Cependant, le problème vinicole algérien qui était à l'origine sujet à de grands débats semble aujourd'hui avoir un peu perdu de son acuité, tout au moins en ce qui concerne les débouchés commerciaux par suite de l'apparition d'un nouveau marché. Bien qu'il ne lui soit pas toujours favorable, l'Algérie profite de cette nouvelle orientation pour mener une action constructive sur sa propre production, qui, à long terme sera bénéfique à l'écoulement viti-vinicole. Pour les Institutions nationales algériennes, il s'agit là d'un défi qu'elles se doivent de relever avec imagination. Il ne s'agit plus de résoudre aujourd'hui les problèmes et les difficultés qui ont eu cours par le passé, ni de se contenter de résolutions impliquant des études, ni d'exprimer des espoirs irréalisables. Il s'agit au contraire de s'engager dès maintenant dans une action positive et constructive. Les circonstances, à la fois intérieures et extérieures,

s'y prêtent et elles sont un précieux encouragement dans l'établissement de directives pour une restructuration de la viticulture algérienne, et dans son impact sur les plans à la fois économique et social.

L'HÉRITAGE VITICOLE REÇU PAR L'ALGÉRIE

La viticulture s'est généralement développée pour répondre aux besoins locaux des pays producteurs. Ce fut le cas de la plupart des pays du Nord de la Méditerranée : France, Italie, Espagne, Grèce... Au contraire, en Algérie, elle s'est développée en fonction des débouchés extérieurs. Il en a été d'ailleurs ainsi dans les 3 pays d'Afrique du nord, alors sous le joug de la colonisation, et qui trouvaient des possibilités d'écoulement sur le marché français.

L'Algérie, jusqu'à son indépendance en 1962, était considérée comme faisant partie du territoire français et sa production viti-vinicole était régie par la même règle-

Reconversion du Vignoble 1968-1973

Rubriques	Secteur Socialiste	Secteur privé	Total
Superficie 1968.	269 175	35 300	304 475
Arrachages			
— Vignes à vin	71 300	5 000	76 300
Plantations			
— Vignes à vin	8 875	—	—
— Vignes raisin de table	4 750	—	—
— Vignes raisins secs	7 500	—	—
— Pieds Mères	1 000	—	—
TOTAL	22.125	4 700	26 825
Différences	— 49.175	— 300	— 49 475
Superficies 1973	220.000	35 000	255 000

Unité : hectare.

Source : L'Agriculture algérienne à travers les chiffres. Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire. Alger, 1970.

mentation que celle de la métropole. Les importations en France n'étaient jusqu'à cette date soumises à aucune restriction. Même, les vins algériens venaient à point pour être mélangés aux vins français méditerranéens à faible degré d'alcool. La France importait alors jusqu'à 14 millions d'hectolitres de vin produit sur le sol algérien. Cette division du travail, peut-être rémunératrice pour les deux pays, permettait surtout la commercialisation des vins français qui n'auraient pu l'être sans cet apport. En 1962, l'Algérie se retrouvait donc avec une superficie plantée en vignes à vin voisine de 350 000 ha, dont le potentiel de production pouvait atteindre 14 millions d'hectolitres de vin. Au contraire, les vignes à raisin de table étaient peu développées : 4 ou 5 000 ha avec une production approximative de 200 000 quintaux de raisin.

Après l'indépendance de l'Algérie, les Gouvernements algériens et français ont signé un accord assurant un contingentement annuel des importations de vins algériens commercialisables en France. Mais rapidement, sous la pression de ses viticulteurs, la France a résolu de réduire les importations des vins algériens.

Cette baisse radicale dans les importations a touché énormément le commerce viticole algérien, qui n'a pu malgré les efforts de diversification des débouchés, éviter l'accumulation de stocks considérables. Plus tard, lorsque les liens économiques entre la France et l'Algérie se relâchèrent, les importations de vins furent singulièrement réduites et au début 1967, le gouvernement français décida de les suspendre complètement. A cette difficulté se sont ajoutées les décisions qu'allait prendre la C.E.E. : dès 1967, elle proposait des restrictions aux importations des pays tiers et plus tard instituait un prix d'écluse qui avait pour effet de limiter les importations. Cette sévère réduction des importations a engendré

une situation préoccupante en Algérie, en raison des énormes surplus qui ont dû être accumulés, ce qui ajoutait aux problèmes structurels des problèmes de financement et de stockage.

LA NÉCESSITÉ DE LA CONVERSION-RECONSTITUTION DU VIGNOBLE ALGÉRIEN

Il fallait donc prendre le problème de la viticulture à sa base. Il est essentiel pour cela de comprendre que la Vigne et le Vin en Algérie posent un certain nombre de questions vis-à-vis de la production agricole.

La première est que cette production importée lors de la colonisation ne représente en rien une nécessité pour l'économie agricole algérienne, déficitaire en produits à haute valeur nutritive et à faible valeur ajoutée, telles les céréales, alors que le vin représente une production aux caractéristiques tout à fait opposées. Les possibilités d'absorption par le Marché local sont très réduites du fait que la population est de religion musulmane.

La seconde touche aux modes de production : la vigne qui se pratique le plus souvent sur des terrains secs et peu fertiles et sans irrigation, occupe cependant une main-d'œuvre nombreuse et c'est pour l'instant en Algérie une solution au problème du chômage rural. On peut difficilement concevoir sur les mêmes terrains des cultures de remplacement employant des travailleurs aussi intensément. Cependant, la vigne a été parfois implantée sur des zones où l'irrigation serait possible : des cultures de substitution peuvent alors être envisagées, mais il se pose de toute façon le problème de la reconversion des travailleurs pour des personnes dont le métier a été très spé-

cialisé pendant de longues années.

Le troisième touche enfin la structure actuelle du vignoble algérien : le renouvellement des plants et la reconstitution du vignoble n'a pratiquement pas eu lieu de 1957 à 1967. De plus, on a pu assister à un vieillissement physiologique du vignoble en raison des aléas qui ont marqué la production ces dernières années. La grave baisse de production qui en résulte demandait donc des mesures urgentes.

Qu'elles qu'en fussent les causes, il s'avèrait donc que l'arrachage du vignoble s'imposait en de nombreux endroits. Partant de cette constatation, il s'agissait de l'effectuer le plus judicieusement possible, soit en vue d'une conversion, soit en vue d'une reconstitution. La recherche des débouchés diversifiés à l'extérieur était également prioritaire.

Face à des problèmes d'une telle ampleur et conformément aux décisions prises par le Gouvernement algérien, les institutions algériennes entreprirent de travailler sur ces différents thèmes, à savoir la promotion de la viti-viticulture à l'intérieur du pays par l'amélioration de la qualité, et la diversification des débouchés pour l'extérieur. C'est en 1968 que la viticulture connut son grand tournant, en prenant conscience qu'il lui fallait sortir de l'impasse que représentait une production tournée vers le coupage avec les vins français et qu'il lui fallait rechercher, par une politique de qualité, une nouvelle place dans la gamme des grands crus mondiaux.

L'ENTREPRISE DE CONVERSION-RECONSTITUTION DU VIGNOBLE ALGÉRIEN

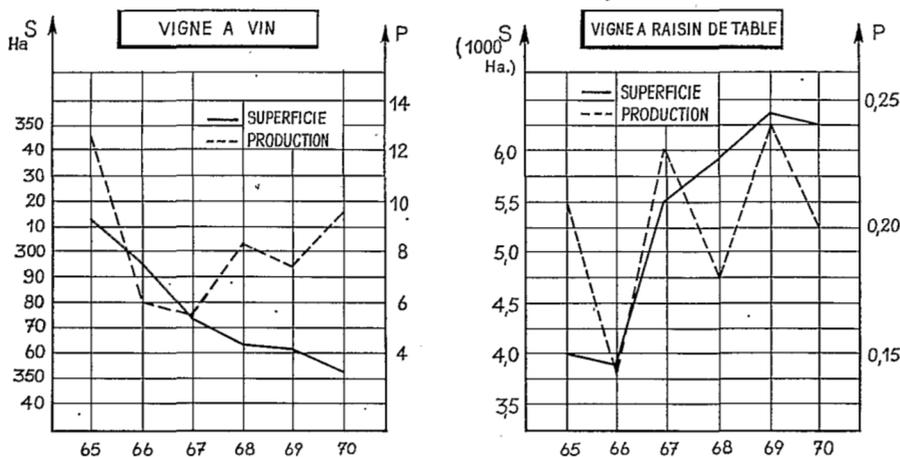
L'action dans le domaine de la conversion-reconstitution du vignoble est donc aujourd'hui engagée, et, vu l'importance du programme, l'Algérie a décidé de se doter d'une infrastructure originale : deux organismes à compétences complémentaires ont été mis sur pied et placés sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire.

— d'une part, l'Institut de la Vigne et du Vin (I.V.V.). Sa mission, d'ordre principalement technique, est d'étudier, de suggérer tous les éléments qui peuvent être pris en compte dans la politique viti-vinicole définie par les instances supérieures.

— d'autre part, l'Office National de Commercialisation des produits viti-vinicoles (O.N.C.V.) dont les attributions sont exclusivement commerciales : il a l'exclusivité de l'achat des raisins de cuve et du vin à la production qu'il redistribue aussi bien sur le Marché intérieur que sur le Marché extérieur.

Par le biais de ces deux organismes, il a été possible de définir un programme cohérent abordant les problèmes aussi bien techniques, économiques ou commerciaux de la production.

La première action, concernant la politique de qualité, a été concrétisée par la publication de textes définissant la dé-



ÉVOLUTION DE LA SUPERFICIE ET DE LA PRODUCTION DU VIGNOBLE EN ALGÉRIE PENDANT LA PÉRIODE 1965-1970.

Source: Série B. Sous-Direction des Statistiques. MARA

Production: unités = Millions de quintaux

limitation des aires d'appellation (V.A.O.G. : Vins d'Appellation d'Origine Garantie). Ces textes apportent de grandes modifications à l'ancien Code du Vin.

La réglementation algérienne stipule que les vins d'Appellation d'Origine Garantie sont les produits du vignoble bien localisé, bénéficiant de conditions écologiques très précises. Pour bénéficier de l'Appellation « V.A.O.G. », ces vins doivent répondre à un certain nombre de critères relatifs, notamment, à l'encépagement, aux pratiques culturales, aux méthodes de vinification, au degré minimal et maximal d'alcool originel, au rendement maximal à l'hectare et enfin aux qualités organoleptiques.

Mais c'est la politique concernant la restructuration du vignoble qui exigera le plus grand nombre d'efforts.

Sur un plan technique, et en ce qui concerne la vigne à vin, il est apparu nécessaire de modifier l'implantation et l'encépagement du vignoble, de même que les méthodes de modes de conduite afin d'améliorer le rendement et la qualité. Des études dans ce sens ont déjà été menées, définissant les zones aménagées et déterminant ensuite le choix des cultures dans chacune de ces zones, formulant ainsi un programme d'orientation de la reconstitution du vignoble. Ces quelques actions entrent dans le cadre d'une planification à long terme, et il est possible de présenter quelques résultats chiffrés déjà obtenus entre 1962 et 1971 : les superficies du vignobles de cuve sont passées de 350 000 hectares environ à 236 672 hectares. Cette évolution se traduit par une diminution du potentiel de production de 12 à 8 millions d'hectolitres.

Afin de parvenir à l'autosuffisance prévue par le Gouvernement, il est prévu de reconvertir certains anciens vignobles à vin en vignes à raisins de table et raisins secs qui devront atteindre respectivement 40 000 et 10 000 hectares.

Tout le programme de conversion reconstitution du vignoble algérien est donc

devenu une réalité. Il possède d'immenses atouts tant en raison des conditions naturelles du milieu algérien que pour la volonté qui anime responsables et intéressés dans ce plan. Les difficultés sont nombreuses mais les premiers résultats laissent penser que l'Algérie s'est engagée sur la bonne voie.

